

**COPIE**

**DELIBERATION N° 20 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 2 avril 2008**

Lycée français « Charles de Gaulle » LONDRES : bail consenti par le « trust » de l'ambassade au profit de l'AEFE des « mews » contigus au lycée

Vu le code de l'éducation, articles L 452-3 et D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'AEFE à conclure la prise à bail auprès du « trust » de l'ambassade des « mews » pour une durée de cinquante ans (50 ans) moyennant un euro symbolique.

Nombre de votants	18	Pour	18	Contre	/
		Abstentions	/	Nuls	/

Fait à Paris, le 2 avril 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU

